

**Etablissement Vendeur**

TRANSACTIONS AUTOMOBILES

64 rue du Bastion  
 Z.A de la Crémone  
 17000 LA ROCHELLE  
 Téléphone : 02 78 45 21 65 - Fax : 02 78 45 21 66  
 SIRET : 487 965 321 00047  
 TVA : FR17487965321

## Bon de Commande d'un Véhicule d'Occasion Numéro 9

**CLIENT : Nom et Prénom :** Jean-Pierre MARTINEAU

Adresse complète 8 Bis Rue Des Amandiers  
 33700 MERIGNAC  
 Téléphone : 05 56 47 00 01 - e-mail : jpmartineau@orange.fr

**VEHICULE COMMANDE****VOLVO - S 40 D5 Feeling Gtronic (06/07) - Couleur : Beige métallisé**

Puissance : 11 CV      Type : M10VLVVP000P      N° de série : VVS40LVVP77854565      Genre : VP  
 Date de première mise en circulation : 28/02/2008      Année modèle : 2008      Energie : GAS-OIL  
 N° d'immatriculation : 598 BAZ 30      Kilométrage lu au compteur : 36 587 Km  
 Contrôle technique : Le contrôle Technique n'a pas encore été effectué      Date CT : \_\_/\_\_/\_\_  
 Equipement : ABS, Airbags frontaux, Airbags latéraux avant, Airbags rideaux, Boite automatique séquentielle, Capteur de Pluie, Clim automatique, Direction assistée, ESP, Filtre à particules, Fixations Isofix aux places arrières, Jantes Alu, Ordinateur de  
 Première main      Date de Livraison 15/03/2010      Heure : 14:00      Lieu de Livraison : Garage

**PRIX ET REGLEMENT****ACOMPTE**

Prix du véhicule TTC	14 800,00 €
Garantie	0,00 €
Mise en route	0,00 €
Options ou supplément	0,00 €
Carte Grise	0,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>14 800,00 €</b>

Acompte versé à l'appui de la commande  
 Somme en toutes lettres

Mille trois cents euros

Chèque : 1 300,00 €

Montant du crédit demandé 5 000,00 €

Solde du paiement comptant 8 500,00 €

Paiement au comptant à la livraison       Paiement à crédit proposé par le vendeur

Crédit personnel affecté à l'achat du véhicule

**GARANTIE CONTRACTUELLE COMPLEMENTAIRE**  \*

**Garantie non contractuelle**

**LIEU DE PRISE DE LA COMMANDE** Garage

Type de la garantie 12 mois selon contrat

\*Voir conditions générales de vente

Prestataire de la garantie SAGE

**VEHICULE DE REPRISE****RENAULT - MEGANE 1.5 dCi 105 FAP Carminat (01/06) - Couleur : Gris foncé**

Puissance : 6 CV      Type : M10RENV7834      N° de série : CV12EB0CM0734397      Genre : VP  
 Date de première mise en circulation : 03/05/2006      Année modèle : 2006      Energie : GAS-OIL  
 N° d'immatriculation : 872 AAZ 17      Kilométrage lu au compteur : 112 500 Km  
 Contrôle technique : CT non renseigné      Première main

Valeur TTC de reprise à ce jour : 6 500,00 €      Solde restant dû après déduction de la reprise : 2 000,00 €

Offre de reprise sous réserve de la livraison du véhicule libre de tout gage, de toute opposition à transfert de carte grise et de toute réserve de propriété, et dans un état conforme à la description de la fiche d'évaluation signée par le client le 10/03/2010.

Un abattement sur la valeur de reprise pourra être effectué en fonction du kilométrage parcouru et de la variation de la cotation entre la date de la fiche d'évaluation et la date de la remise du véhicule par le client.

**Observations** Vente soumise à l'acceptation du dossier de crédit.

La présente commande, établie en double exemplaire, est souscrite aux conditions générales de vente et de garantie figurant au verso.  
 Fait à LA ROCHELLE, le 10/03/2010

Le vendeur

Signature de l'acheteur précédée de la mention manuscrite  
 "Lu et approuvé. Bon pour Commande et pour paiement"

## VEHICULES D'OCCASION, CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### I - COMMANDE

La présente commande du matériel désigné au recto est ferme et définitive, et valable pour ce seul matériel.

### II - RESPONSABILITE DE L'ACHETEUR

Dès la livraison du véhicule, l'acheteur prend à sa charge tous risques de perte et de détérioration. Il s'engage à ne pas circuler sans avoir, au préalable, fait établir la nouvelle carte grise à son nom et avoir souscrit une police d'assurance garantissant notamment sa responsabilité civile automobile pour le minimum légal.

### III - PRESTATION COMPRISE DANS LE PRIX

Le prix TTC du véhicule inclut obligatoirement, outre le prix du véhicule lui-même et de ses équipements standard, les frais de préparation du véhicule : préparation à la route du véhicule (contrôle de niveaux, 5 L d'essence, ...), fourniture et pose d'un jeu de plaques d'immatriculation d'entrée de gamme. Tout autre jeu de plaques fait l'objet d'une facturation supplémentaire.

### IV - LIVRAISON

L'établissement vendeur livrera le véhicule commandé au lieu et à la date indiqués au recto du présent contrat. Le délai convenu sera prolongé, au bénéfice du client comme de l'établissement vendeur, en cas de force majeure, d'une période égale à la durée de l'évènement qui a provoqué le retard. Dans ce cas, le véhicule livré sera dans le même état qu'avant la survenance de l'évènement justifiant la force majeure.

### V - DEMARCHAGE A DOMICILE

Dans le cas où le véhicule faisant l'objet du bon de commande a été vendu par suite d'opérations de démarchage, le contrat est soumis aux dispositions des articles L.121.21 et suivants du Code de la Consommation, qui prévoient notamment une faculté de renonciation de 7 jours pour le consommateur et la remise d'un formulaire détachable.

### VI - CONTRÔLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE

Dans le cas où la réglementation l'impose, et en l'application du décret 94-613 du 19 Juillet 1994, le vendeur remet au client avant la signature du bon de commande le certificat attestant que le véhicule d'occasion a subi le contrôle technique depuis moins de six mois, ainsi que les procès-verbaux des éventuelles contre-visites.

### VII - CONTRÔLE DE SECURITE

Le vendeur s'engage vis-à-vis de son client, à effectuer un contrôle de sécurité portant sur les organes dont la défectuosité risquerait de provoquer des accidents. Les vérifications et, s'il y a lieu, les remises en état concernent :

- Les amortisseurs et les organes de suspension
- Les organes de direction
- Le système de freinage
- Le système d'éclairage
- Les pneumatiques

D'une manière générale, le vendeur devra contrôler et s'assurer de la conformité du véhicule aux prescriptions du Code de la Route.

### VIII - GARANTIE LEGALE DUE PAR LE VENDEUR

Le véhicule faisant l'objet du présent contrat bénéficie de la garantie légale de conformité et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

"Art. L.211-4 - Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité."

"Art. L.211-5 - Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1 Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

- 2 Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté".

"Art. L.211-12 - L'action résultant d'un défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien".

"Art. 1641 - Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus."

" Art. 1648, premier alinéa. - L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

### IX - GARANTIE CONTRACTUELLE

Le véhicule bénéficie d'une garantie contractuelle complémentaire. Celle-ci est mentionnée sur le bon de commande et ses conditions sont précisées dans le carnet de garantie remis à l'acheteur lors de la livraison du véhicule. Les conditions de garantie contractuelle sont annexées au présent bon de commande.

### X - GARANTIE DE PRIX

Le prix mentionné sur le bon de commande est garanti HT pour toute livraison effectuée ou stipulée dans les trois mois à compter de la date de signature du bon de commande.

Si la livraison du véhicule commandé, stipulée dans le délai couvert par la garantie de prix, n'a pas été effectuée dans ce délai, et si le retard n'est pas imputable à l'acheteur, la garantie de prix sera prolongée jusqu'à la mise à disposition du véhicule, à moins que ce retard ne résulte d'un cas de force majeure.

Le vendeur ne pourra s'exonérer de cette garantie que si une modification du prix est rendue nécessaire par des modifications techniques résultant de l'application de réglementations imposées par les pouvoirs publics.

### XI - RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur conserve la propriété du véhicule vendu jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Le défaut de paiement de tout ou partie du prix pourra entraîner la revendication de plein droit du véhicule. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration du véhicule vendu ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner.

### XII - ANNULATION - RESILIATION

L'acheteur s'engage à prendre livraison du véhicule commandé, dans les locaux du vendeur, dans les 10 jours de la date de la mise à disposition figurant au recto. Passé ce délai et 7 jours après mise en demeure par lettre recommandée, l'acompte reste acquis au vendeur à titre de cause pénale, sans autre indemnité.

Le vendeur s'engage à livrer le véhicule à la date indiquée au recto et en tout état de cause dans les 10 jours à compter de cette date. Passé ce délai et 7 jours après mise en demeure par lettre recommandée, la commande sera résiliée de plein droit. Cette résiliation donnera lieu à la restitution de la part du vendeur de l'acompte versé par l'acheteur.

Pour chacune des parties, la force majeure entraîne l'annulation du contrat sans indemnité ; le vendeur remboursant l'acompte versé par l'acheteur.

Le contrat sera annulé de plein droit et l'acompte remboursé au client, augmenté le cas échéant des intérêts légaux :

- Si, en cas d'application de l'article L.311-25 du code de la consommation, sur le crédit, le client exerce son droit de rétractation dans le délai de 7 jours suivant l'acceptation de l'offre préalable.

- Si le crédit demandé par le client n'a pas été accepté par le ou les organismes de crédit.

### XIII - CONTESTATION

En cas d'action en justice, le tribunal compétent sera, au choix du demandeur : celui du lieu où demeure le défendeur ou celui du lieu de la livraison effective du véhicule.

Toutefois, si l'acheteur s'adresse aux tribunaux pour faire valoir ses droits au titre de la garantie légale, il doit le faire dans un bref délai à compter de la découverte du vice caché.

LE 10/03/2010 à LA ROCHELLE

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé")

Signature du vendeur

Signature de l'acheteur

## OBSERVATIONS PARTICULIERES VENTE A CREDIT

Demande de livraison immédiate :

Le client doit recopier à la main la formule suivante :

*Je demande à être livré immédiatement. Je reconnais avoir été informé que cette commande a pour effet de réduire le délai légal de rétractation. Celui-ci expirera le jour de la livraison du bien sans pouvoir être inférieur à 3 jours ni supérieur à 7 jours."*

Signature du client

## RECEPISSE DE VERSEMENT D'UNE PARTIE DU PRIX AU COMPTANT EN CAS DE VENTE A CREDIT

En application de l'article L.311.27 du Code de la Consommation

Je soussigné LEDIRLOT Pierre

reconnais avoir reçu de

Jean-Pierre MARTINEAU

demeurant

8 Rue Des Amandiers

33700 MERIGNAC

à l'occasion de la vente à crédit du véhicule :

VOLVO S 40 D5 Feeling Gtronic (06/07)

Immatriculé 598 BAZ 30

Kilométrage 36 587

Date de 1ère mise en circulation 28/02/2008

Année modèle 2008

Type M10VLVVP000P

N de série VVS40LVVP77854565

Puissance 11 CV

Prix net TTC du véhicule 14 800,00 €

la somme de 1 300,00 €

Règlement par

Chèque

Le présent document vaut reçu de cette somme

LE 10/03/2010

A

LA ROCHELLE

Signature